Quel est le salaire horaire tarifaire de base d'un responsable d'encadrement d'une équipe de plus de 50 personnes (Groupe 3, Catégorie 2) dans le nettoyage au Luxembourg au 1er juin 2026 ?

Réponse courte

Le salaire horaire tarifaire de base (STB) d'un responsable d'encadrement classé en **Groupe 3, Catégorie 2** est de **20,8271 €/h** depuis le 1er juin 2026 (indice **992,24**, incluant l'augmentation conventionnelle de +0,70 % du 1er mai 2026). Ce montant intègre l'augmentation conventionnelle de +1 % et constitue le STB le plus élevé de la grille conventionnelle du secteur du nettoyage de bâtiments.

Le Groupe 3, Catégorie 2 vise les responsables techniques et de contrôle de **plusieurs équipes** dont l'effectif total dépasse **50 personnes**. Ces salariés assurent le contact client, la gestion du site, le respect des règles de sécurité et de santé, et s'impliquent partiellement dans les travaux. L'écart avec le STB du Groupe 1 Catégorie 1 est de **+3,6132 €/h**, soit environ **+21 %**.

Définition

Le **salaire tarifaire de base** du Groupe 3, Catégorie 2 correspond au sommet de la grille salariale conventionnelle du secteur du nettoyage.

L'article 9.3 de la CCT Nettoyage 2025-2028 définit cette catégorie comme celle des responsables d'encadrement supervisant plus de 50 personnes, avec des responsabilités élargies en matière de **gestion de site**, de relation client et de sécurité au travail. Ce positionnement en haut de grille reflète le niveau de responsabilité et de compétence requis.

Questions fréquentes

Comment documenter le statut d'un responsable Groupe 3 Cat. 2 dans le nettoyage ?

Le périmètre de responsabilité et l'effectif supervisé doivent figurer dans la fiche de poste. Cette documentation facilite la justification de la classification en cas de contrôle de l'ITM ou de litige avec le salarié.

Faut-il réévaluer la classification d'un responsable d'encadrement dans le nettoyage ?

Oui. La classification doit être réévaluée régulièrement en fonction de l'évolution de la taille des équipes supervisées. Cette réévaluation garantit l'application du bon STB et évite les requalifications litigieuses devant le tribunal du travail.

Le seuil de 50 personnes est-il déterminant pour le Groupe 3 Cat. 2 dans le nettoyage ?

Oui. Le seuil d'effectif supervisé (plus de 50 personnes) est le critère distinctif avec la Catégorie 1 (minimum 10 personnes). Tout responsable supervisant 50 ou moins relève de la Catégorie 1 (STB 19,0038 €/h après augmentation 2025).

Quel est l'écart entre Groupe 1 Cat. 1 et Groupe 3 Cat. 2 dans le nettoyage ?

L'écart entre le STB le plus bas (16,2706 €/h) et le plus élevé (19,6857 €/h) est de +3,4151 €/h, soit environ +21 %. Cet écart reflète le niveau de responsabilité et de compétence requis pour l'encadrement.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Quel est le salaire d'un responsable d'équipe de plus de 50 personnes dans le nettoyage ?

Le STB du Groupe 3 Catégorie 2 est de 19,6857 €/h à partir du 1er mai 2025 à l'indice 944,43 (art. 10.1 CCT Nettoyage). Ce montant constitue le STB le plus élevé de la grille conventionnelle du secteur.

Quelles fonctions relèvent du Groupe 3 Catégorie 2 dans le nettoyage ?

Le Groupe 3 Catégorie 2 vise les responsables techniques et de contrôle de plusieurs équipes dont l'effectif total dépasse 50 personnes. Ils assurent gestion de site, contact client, sécurité au travail et participation partielle aux travaux.

Conditions d’exercice

L'article 10.1 de la CCT fixe le STB du Groupe 3, Catégorie 2 après augmentation de 1 %.

Critère	Valeur
STB avant augmentation	20,6216 €/h
Augmentation	+1 % au 1er mai 2025
STB après augmentation	20,8271 €/h
Indice de référence	992,24
Effectif supervisé	Plus de 50 personnes
Position dans la grille	STB le plus élevé

Modalités pratiques

L'employeur doit appliquer ce STB aux responsables d'encadrement supervisant plus de 50 personnes.

Aspect	Détail
Date d'effet	1er juin 2026 (indice 992,24)
Fonctions	Responsable technique et contrôle de plusieurs équipes
Responsabilités	Gestion de site, relation client, sécurité et santé, participation aux travaux
Écart avec Groupe 1 Cat. 1	+3,6132 €/h (+21 %)
Écart avec Groupe 3 Cat. 1	+0,7214 €/h (+3,6 %)
Évolutions futures	+0,70 % au 1er mai 2026, +1 % au 1er avril 2027

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Pratiques et recommandations

Vérifier que le responsable d'encadrement supervise effectivement plus de 50 personnes avant de le classer en Catégorie 2 est impératif, car le seuil d'effectif est le critère distinctif avec la Catégorie 1 (minimum 10 personnes).

Réévaluer régulièrement la classification des responsables d'encadrement en fonction de l'évolution de la taille des équipes supervisées garantit l'application du bon STB.

Compléter le STB par les majorations d'ancienneté (art. 11) pour les responsables ayant plus de 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise assure une rémunération conforme à la CCT.

Documenter le périmètre de responsabilité et l'effectif supervisé dans la fiche de poste facilite la justification de la classification en cas de contrôle ou de litige.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 10.1 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	STB Groupe 3, Catégorie 2 : 20,8271 €/h
Art. 9.3 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Classification — Groupe 3 Encadrement
Art. 10.4 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Augmentation de +1 % au 1er mai 2025
Art. 11 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Majorations d'ancienneté

Le STB de 20,8271 €/h est le plus élevé de la grille conventionnelle du nettoyage. Le critère de classification est l'effectif supervisé (plus de 50 personnes). Ce taux sera réévalué par les augmentations conventionnelles de 2026 et 2027, en plus de l'indexation automatique.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois